

M. Horner: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. Olson: Non, le ministre ne le permet pas. On aura le temps plus tard.

M. Horner: Je ne veux pas démolir sa thèse, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas ce qui motive ma question.

L'hon. M. Olson: Ce n'est pas du tout la raison. Je voulais intervenir brièvement afin de rectifier certaines erreurs ou fausses interprétations.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'invoquer le Règlement et de poser ma question.

L'hon. M. Olson: Il a eu l'occasion de prendre la parole, monsieur l'Orateur.

M. Horner: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Le député de Crowfoot (M. Horner) invoque le Règlement.

M. Horner: A propos de mon rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je pense que vous, la Chambre et le ministre vous êtes mépris sur mon motif. Je voulais simplement que le ministre précise sa pensée. C'est la seule raison pour laquelle je voulais poser une question. Le ministre dit qu'il veut fournir des explications et rectifier les choses, et c'est tout ce qui me poussait à le questionner.

L'hon. M. Olson: Exemple typique des ridicules rappels au Règlement dont on se sert pour interrompre les discours des autres députés. On a aussi prétendu que la mesure législative ne contient aucune disposition qui exige du gouvernement qu'il consulte les agriculteurs. L'ensemble de la mesure se fonde sur la prémisse qu'elle ne servira que sur la demande des producteurs et d'autres personnes engagées directement dans l'industrie agricole.

● (9.40 p.m.)

M. Horner: Où le dit-on dans le bill?

M. Korchinski: L'argument est assez factice.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, je vous prie. Les députés ont eu l'occasion de faire leurs commentaires. Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a la parole en ce moment.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, où trouve-t-on cela dans le bill? Dans quel article, ou dans quelle partie d'article?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, nul programme détaillé qui comprend la gestion de l'offre, par exemple, ne serait envisagé, ou ne pourrait l'être, sans le ferme appui, sinon l'initiative des producteurs.

M. Horner: Quel article le dit?

L'hon. M. Olson: Le rôle fondamental du Conseil...

M. Horner: Je n'ai pas entendu le ministre dire dans quel article on trouve cela.

L'hon. M. Olson: ...comme le stipule le bill, est de consulter les personnes et les provinces...

M. Horner: Quel article le stipule?

L'hon. M. Olson: ...et de conseiller le gouvernement sur les projets ou les programmes en activité.

M. Horner: Quel article prévoit cela?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, les députés voudraient peut-être lire le bill. S'ils voulaient l'envoyer au comité pour l'étude des détails, nous serions heureux de leur fournir toutes ces explications.

M. Thompson: Mais où trouve-t-on ce passage dans le bill?

L'hon. M. Olson: Le député ferait bien de lire l'article 8. S'il n'a pas le temps de le lire, ce n'est pas notre faute, bien entendu.

M. Horner: Mais où trouve-t-on ce passage dans le bill?

M. Thompson: On ne trouve pas à l'article 8 ce que dit le ministre. Il devrait le lire.

L'hon. M. Olson: Des plans d'ensemble comprenant par exemple la gestion des approvisionnements, ne pourraient être mis en place, qu'on me permette de le signaler, que si les provinces nous délèguaient leurs pouvoirs, et les provinces ne peuvent généralement le faire sans recourir à un plébiscite.

M. Thompson: Ce n'est pas dans le bill.

L'hon. M. Olson: Nous n'adoptons pas de lois provinciales ici, qu'on me comprenne bien.

Des voix: Bravo!

M. Thompson: Mais vous ne vous souciez guère des gouvernement provinciaux quand vous le voulez.

L'hon. M. Olson: C'est faux. Je sais que les lois provinciales comportent diverses particu-